

# Signalement : modalités de saisine du procureur de la République

Dans l'attente, et face à l'augmentation constante du nombre de signalements quotidiens :

## Situations "urgentes"

Envoi par voie dématérialisée sur [mineurs.pr.tj-la-roche-sur-yon@justice.fr](mailto:mineurs.pr.tj-la-roche-sur-yon@justice.fr)

(Sarah HUET, Procureur)

L'urgence :

- faits de nature pénale
- caractère récent des faits révélés
- ou persistance du contact entre la victime et le plaignant au moment du signalement.

(y compris en cas de doute sur le caractère d'urgence)

## Situations "non urgentes"

Envoi à [elise.perrin@justice.fr](mailto:elise.perrin@justice.fr) (Substitut du Procureur)

Règle de tri automatique mise en place :

**intitulé du mail « SIGNALEMENT ARTICLE 40 »**

**+ nom de la victime**

ANNÉE SCOLAIRE  
2024-2025

**GERER UNE SITUATION LIEE A LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

**INFORMATION PREOCCUPANTE ou SIGNALEMENT ?**

**ARTICLE 3 du Protocole d'accord départemental en Vendée (mai 2019)**

L'informateur Préoccupé (IP) est une information sur la situation d'un mineur, s'efforçant de son d'un accompagnement, pouvant laisser l'incertitude que :

- sa santé, sa sécurité, sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ;
- ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel ou social sont gravement compromises ou en risque de l'être.

Ce IP est transmis à la cellule départementale qui alerte le président du Conseil départemental.

La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide pour le mineur et sa famille au sein de l'unité.

Toute personne, particulière ou professionnelle, qui a connaissance d'un fait susceptible de mettre en danger un mineur est tenue d'informer, après délai, le président du Conseil départemental de l'ensemble des éléments observés.

Il n'existe pas de pénalité à l'origine de l'IP de faire la preuve du danger constaté par l'informateur.

File de recensement des Informateurs Préoccupés > [lien vers pdf modifiable à télécharger](#)

**ARTICLE 3 du Protocole d'accord départemental en Vendée (mai 2019)**

Le signalement est une alerte professionnelle, soit lorsqu'il précède la situation d'un mineur ou de mineurs en danger soit l'évaluation fait apparaître la nécessité d'une mesure de protection judiciaire.

En dehors du Président du Conseil départemental, toute personne peut saisir le procureur de la République de la Rochelle sur tout signalement concernant une situation de mineur en danger nécessitant une protection immédiate.

File de signalement > [lien vers pdf modifiable à télécharger](#)

**Documents de référence :**

- INFORMATION PREOCCUPANTE
- PROCEDE DE SIGNALEMENT

**POLICE / GENDARMERIE / JUSTICE**

Cellule opérationnelle de gendarmerie	Tel : .....
Bureau de police de la ville la plus proche	Tel : .....
Procureur de la République	En cas d'urgence éducative sans intervention
Parquet du Tribunal de Grande Instance de LA ROCHE SUR YON	Numéro : <a href="tel:02.51.05.85.81">02.51.05.85.81</a>
CRIP de la Vendée	Tel : <a href="tel:02.51.05.85.81">02.51.05.85.81</a> / <a href="mailto:contact@vse81.org">contact@vse81.org</a>

**Referents diocésains Protection des Publics Fragiles**

Envoyer copie de l'IP au diocésain : [contact@vse81.org](mailto:contact@vse81.org)

FRANCK GRAVIECAM	Tel : <a href="tel:06.70.38.04.40">06.70.38.04.40</a>
Président du Diocèse diocésain 3 <sup>e</sup> degré	<a href="mailto:franck.graviecam@vse81.org">franck.graviecam@vse81.org</a>
FRANCK BRUNARD	Tel : <a href="tel:06.26.30.03.03">06.26.30.03.03</a>
Président du service de Psychologie	<a href="mailto:franck.brunard@vse81.org">franck.brunard@vse81.org</a>
JEAN-EMMANUEL BOILEAU	Tel : <a href="tel:06.56.03.08.10">06.56.03.08.10</a>
Chargé de mission 2 <sup>e</sup> degré	<a href="mailto:jean-emmanuel.boileau@vse81.org">jean-emmanuel.boileau@vse81.org</a>

**SANTE**

Médecin traitant du secteur	Tel : .....
Médecin de santé publique (DSDS)	En cas d'urgence éducative sans intervention
Dr. LUCAS	Numéro : <a href="tel:02.51.05.85.81">02.51.05.85.81</a>
Dr. LUCAS	<a href="mailto:lucas@vse81.org">lucas@vse81.org</a>